MODÈLE DE DÉCLARATION SUR L'ACCESSIBILITÉ

# Instructions

Les textes en italiques doivent être supprimés et/ou modifiés ainsi qu'il convient par l'organisme du secteur public.

La déclaration sur l'accessibilité doit être facile à trouver pour l'utilisateur. Un lien vers la déclaration sera disponible sur chaque page internet, par exemple dans un pied de page fixe.

Nous recommandons de mettre en ligne la déclaration suivant une URL normalisée :

[https://[nomdusite.lu]/[code-langue]/support/accessibilite.html](https://[nomdusite.lu]/%5bcode-langue%5d/support/accessibilite.html)

par exemple : <https://sip.gouvernement.lu/fr/support/accessibilite.html>

Pour les applications mobiles, la déclaration doit être disponible à partir de l’application mobile et éventuellement placée sur le site internet de l'organisme du secteur public qui a développé l'application mobile concernée.

Si le site est disponible en plusieurs langues, il est recommandé de fournir la déclaration d’accessibilité dans chaque langue du site.

Tous les éléments mentionnés dans le modèle ci-dessous sont obligatoires d’après la loi. Aucun élément ne peut être retiré de ce modèle, sauf exception mentionnée en commentaire.

# Template de déclaration

## DÉCLARATION SUR L'ACCESSIBILITÉ

*[Nom de l'organisme du secteur public]* s'engage à rendre *[son/ses site(s) internet] [et] [son/ses application(s) mobile(s)]* accessible(s), conformément à la [loi du 28 mai 2019](http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/2019/05/28/a373/jo) relative à l’accessibilité des sites internet et des applications mobiles des organismes du secteur public.

La présente déclaration sur l'accessibilité s'applique à *[insérer le champ d'application de la déclaration, par ex. site(s) internet/application(s) mobile(s), ainsi qu'il convient]*.

### Qu’est-ce que l’accessibilité numérique ?

Chacun doit pouvoir utiliser et consulter facilement les informations figurant sur un site web ou une application notamment les personnes présentant un handicap et/ou utilisant des logiciels d’assistance ou du matériel spécialisé (personnes aveugles, malvoyantes, ou souffrant d’un autre handicap).

### État de conformité

1. *[Le/la/les présent(e)(s)] [site(s) internet] [application(s) mobile(s)] [est] [sont]* en totale conformité avec la norme européenne EN 301 549 *[ainsi que le référentiel d’évaluation de l’accessibilité Web (RAWeb) v1 qui l’implémente / ainsi que le référentiel d’évaluation de l’accessibilité des applications mobiles (RAAM) v1, qui l’implémente]*.
2. *[Le/la/les présent(e)(s)] [site(s) internet] [application(s) mobile(s)] [est] [sont]* en conformité partielle avec la norme européenne EN 301 549 *[ainsi que le référentiel d’évaluation de l’accessibilité Web (RAWeb) v1 qui l’implémente / ainsi que le référentiel d’évaluation de l’accessibilité des applications mobiles (RAAM) v1, qui l’implémente]*, en raison *[de la/des non-conformité(s)] [et/ou] [des exemptions]* énumérée(s) ci-dessous.
3. *[Le/la/les présent(e)(s)] [site(s) internet] [application(s) mobile(s)] [n'est] [ne sont]* pas en conformité avec la norme européenne EN 301 549 *[ainsi que le référentiel d’évaluation de l’accessibilité Web (RAWeb) v1 qui l’implémente / ainsi que le référentiel d’évaluation de l’accessibilité des applications mobiles (RAAM) v1, qui l’implémente]*. *[La/les non-conformité(s)] [et/ou] [les exemptions]* sont énumérées ci-dessous.

### Fonctionnalités d’accessibilité

Exemples de fonctionnalités d'accessibilité : mode contraste renforcé, agrandissement de la taille des caractères, langage simplifié, etc. Décrire les fonctionnalités d’accessibilité proposées. Expliquer comment utiliser les fonctionnalités d’accessibilité. Décrire les composants qui présentent des défauts de compatibilité avec les technologies d’assistance.

### Contenu non accessible

Le contenu visé ci-après n'est pas accessible pour la/les raison(s) suivante(s):

1. non-conformités

*[Lister la/les non-conformité(s) du/de la/des site(s) internet/application(s) mobile(s) et/ou décrire quels section(s)/contenu(s)/fonction(s) ne sont pas encore conformes]*.

1. charge disproportionnée

*[Lister la/le/les section(s)/contenu(s)/fonction(s) non accessible(s) pour laquelle/lequel/lesquels l'exemption pour charge disproportionnée, au sens de l'article 5 de la directive (UE) 2016/2102, est temporairement invoquée]*.

1. le contenu n'entre pas dans le champ d'application de la loi du 28 mai 2019

*[Lister la/le/les section(s)/contenu(s)/fonction(s) non accessible(s) qui n'entre(nt) pas dans le champ d'application de la législation applicable].*

*[Indiquer les alternatives accessibles si elles existent].*

### Préparation de la présente déclaration sur l'accessibilité

La présente déclaration a été préparée le *[date].*

Les mentions figurant dans cette déclaration sont exactes et fondées sur une évaluation effective de la conformité *[du/de la/des présent(e)(s)] [site(s) internet] [application(s) mobile(s)]* avec les exigences fixées dans le *[RAWeb 1 / RAAM 1]*, telle que :

1. une auto-évaluation réalisée par *[Nom de l'organisme du secteur public]*
2. une évaluation réalisée par un tiers : *[Nom du tiers]*

*[Le dernier réexamen de la déclaration a eu lieu le [insérer la date]].*

### Retour d'information et coordonnées de contact

### Si vous constatez un défaut d’accessibilité, envoyez-nous un mail à *[accessibilite@organisme.public.lu]* : décrivez votre problème ainsi que la page concernée.

### Nous nous engageons à vous répondre par mail dans un délai de 1 mois au plus tard. Pour remédier au problème de manière durable et dans la mesure du raisonnable, la correction en ligne du défaut d’accessibilité sera privilégiée.

### Si cela ne peut être fait, l’information souhaitée vous sera transmise dans un format accessible selon vos souhaits :

### • par écrit dans un document ou email ;

• à l’oral lors d'un entretien ou par téléphone.

### Procédure permettant d'assurer le respect des dispositions

En cas de réponse non satisfaisante, vous avez également la possibilité d’en informer le [Service information et presse](https://sip.gouvernement.lu), organisme responsable du contrôle de l’accessibilité, via son [formulaire de réclamation en ligne](https://sip.gouvernement.lu/fr/support/reclamation-accessibilite.html), ou l’[Ombudsman](http://www.ombudsman.lu/), médiateur du Grand-Duché de Luxembourg.

La présente déclaration se base sur le modèle défini par la [décision d'exécution (UE) 2018/1523](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A32018D1523). Ce modèle appartient à l’Union Européenne et est publié sous licence [Creative Commons Attribution 4.0 International](https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/).